

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL 22/PSH79

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement rue Poincaré à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 28 février jusqu'au vendredi 29 Avril 2022 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX

- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La demande de l'entreprise SADE-CGTH

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de modifier la circulation et le stationnement des véhicules rue Poincaré à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 28 février jusqu'au vendredi 29 Avril 2022 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.

ARRETONS

- ARTICLE 1 :** **Phase.1** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise entre la rue Adjudant Chef Cadot et la rue Chateaubriand), à compter du lundi 28 février jusqu'au lundi 21 Mars 2022 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.
- ARTICLE 2 :** **Phase.2-1** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise entre la rue Chateaubriand et la rue Georges Clémenceau), à compter du lundi 21 Mars jusqu'au vendredi 25 Mars 2022 inclus , à l'occasion des travaux de renouvellement d'eau potable.
- ARTICLE 3 :** Un double sens de circulation sera instauré rue Pasteur (portion comprise entre la rue Poincaré et la rue des écoles) pour faciliter l'accès aux riverains, à compter du lundi 21 Mars jusqu'au vendredi 15 Avril 2022 inclus.
- ARTICLE 4 :** Un cheminement piéton sera instauré rue Poincaré côté impaire de la voie (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la rue Pasteur) pour faciliter l'accès à l'école primaire, à compter du lundi 21 Mars jusqu'au vendredi 15 Avril 2022 inclus.
- ARTICLE 5 :** Une déviation des véhicules sera instaurée par la rue Georges Clémenceau, Quai de la République, avenue Bocuze, avenue de la Comtesse, bd du Maréchal Foch, à compter du lundi 21 Mars jusqu'au vendredi 25 Mars 2022 inclus .
- ARTICLE 6 :** **Phase.2-2** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits au carrefour rue Georges Clémenceau / rue Poincaré à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 28 Mars jusqu'au jeudi 31 Mars 2022 inclus.
- ARTICLE 7 :** Une déviation des véhicules sera instaurée par la rue du Tertre Liré, rue des Carlagots, rue Duguesclin, rue Ambroise Paré, avenue Paul de Foucaud, Quai de la République, avenue Bocuze, avenue de la Comtesse, bd du Maréchal Foch à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 28 Mars jusqu'au jeudi 31 Mars 2022 inclus.

ARTICLE 8 : **Phase.2-3** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise entre la rue Chateaubriand et rue Georges Clémenceau) SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du vendredi 1^{er} Avril jusqu'au vendredi 15 Avril 2022 inclus , à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.

ARTICLE 9 : Une déviation des véhicules sera instaurée par la rue Georges Clémenceau, Quai de la République, avenue Bocuze, avenue de la Comtesse, bd du Maréchal Foch à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du vendredi 1^{er} Avril jusqu'au vendredi 15 Avril 2022 inclus , à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.

ARTICLE 10 : **Phase.3** : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise entre la rue Pasteur et la rue de la Marne) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 16 Avril jusqu'au vendredi 29 Avril 2022 inclus, à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées.

ARTICLE 11 : Une base de vie sera mise à disposition à l'entreprise en face du n°2 rue des Grèves de Fonteny au droit de l'espace vert. Une signalisation adéquate, un dispositif de protection et de sécurité seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.

ARTICLE 12 : Une zone de stockage sera mise à disposition à l'entreprise au carrefour rue Adjudant Chef Cadot / rue Poincaré et derrière le bâtiment du patronage. Une signalisation adéquate, un dispositif de protection et de sécurité seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.

ARTICLE 13 : Des containers à ordures ménagères seront mis à disposition pour les riverains et mis en place par les services techniques (au carrefour rue Adjudant Chef Cadot/rue Poincaré, au carrefour rue du Maréchal Joffre/rue Chateaubriand et en face du n°88 ter rue Georges Clémenceau)

ARTICLE 14 : Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux. Facilité d'accès sera donnée aux riverains pour accéder à leur domicile.

ARTICLE 15 : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

ARTICLE 16 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

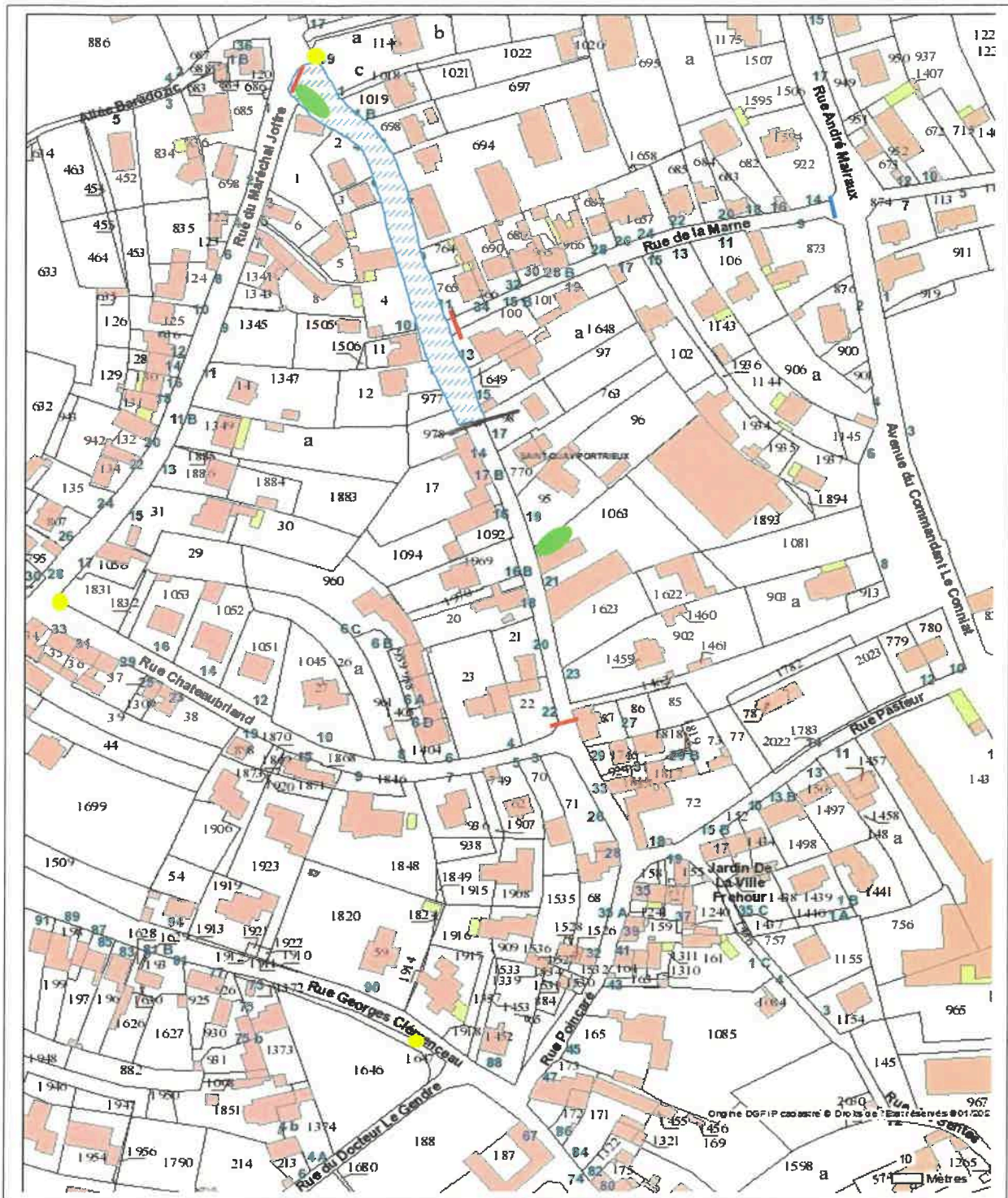
ARTICLE 17 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, le SDIS, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 24 Février 2022

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

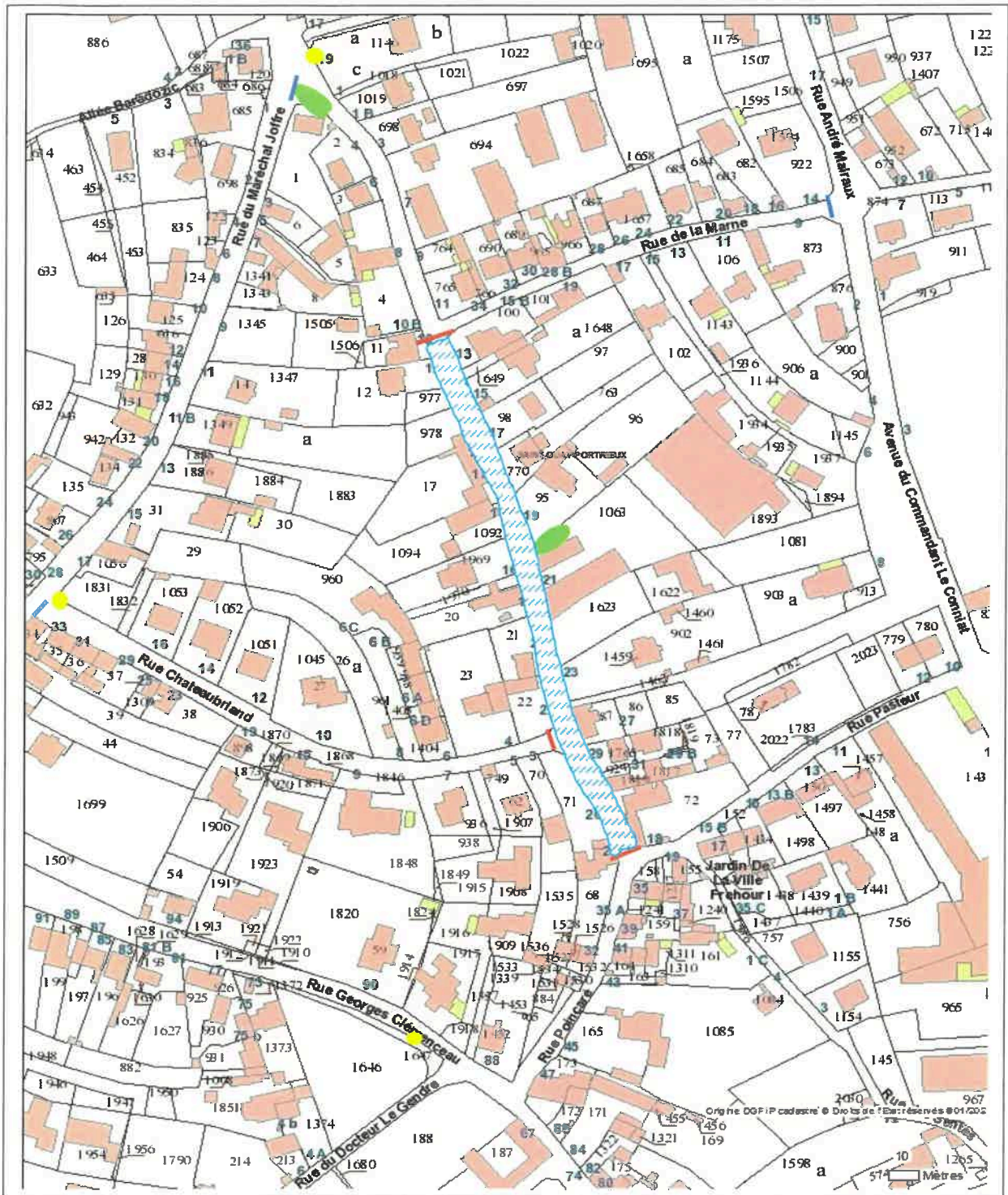


Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.



PHASE.1. Travaux renouvellement Eaux Usées - rue Poincaré

-  Zone de travaux du 28/02 au 21/03/2022 inclus
-  Route barrée
-  Route barrée à X mètres
-  Zone de stockage
-  Containers mis à disposition des riverains



PHASE.3. Travaux renouvellement Eaux Usées - rue Poincaré

-  Zone de travaux du 19/04 au 29/04/2022 inclus
-  Route barrée
-  Route barrée à X mètres
-  Zone de stockage
-  Containers mis à disposition des riverains